

## **Les limites de l'ONU.**

DOCUMENT 1 : « La sécurité collective, un rêve contrarié », O. Corten, professeur de droit international (Université libre de Bruxelles), *Le monde diplomatique*, septembre 2005, p 17

(...) Malgré leur rigueur, les règles introduites par la Charte n'ont pas empêché le déclenchement de nombreuses guerres en dehors des mécanismes prévus. Au nom de « justes causes », l'Union soviétique et les Etats-Unis ont entrepris des actions militaires unilatérales en Hongrie (1956), en Tchécoslovaquie (1968) ou en Afghanistan (1979) pour la première, à Cuba (1961), au Nicaragua (années 1980), à la Grenade (1983) ou au Panama (1989) pour les seconds. (...)

La fin du conflit Est-Ouest n'a régénéré ni le droit international ni l'ONU. (...). Les hostilités déclenchées par les Etats de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) contre la Yougoslavie, en 1999, ont montré que les grandes puissances pouvaient contourner le Conseil de sécurité (...). Cette dérive s'est renforcée après les attentats du 11 septembre 2001, la « guerre contre le terrorisme » lancée par les Etats-Unis (...). Du renversement des talibans, en l'absence d'une agression armée préalable juridiquement imputable à l'Etat afghan, à l'intervention en Irak de 2003, déclenchée sans autorisation du Conseil de sécurité, la guerre unilatérale a effectué un retour spectaculaire sur la scène mondiale.

Les faiblesses institutionnelles de l'ONU n'expliquent qu'en partie son échec relatif. (...) A partir des années 1950, et de l'intervention en Corée, on a assisté à la constitution de forces des Nations unies (désignées comme des « casques bleus ») composées, au cas par cas, de soldats qui sont juridiquement sous l'autorité de l'ONU mais qui proviennent de contingents nationaux. L'ONU dépend ainsi de la bonne volonté de ses Etats membres, avec des conséquences parfois désastreuses, comme lors du retrait des casques bleus belges du Rwanda en plein génocide (1994). (...)

En outre, le système de vote au Conseil de sécurité s'est souvent révélé paralysant. (...) Le veto ou, plus encore, la menace de son utilisation restent fréquents. (...).

De même, seul organe de l'ONU à pouvoir évaluer la licéité d'actions militaires, la Cour internationale de justice (CIJ) a été très peu sollicitée depuis 1945. Alors que le débat faisait rage sur une éventuelle intervention en Irak en 2002-2003, aucun Etat n'a cru opportun de demander l'avis des juges de La Haye.

### **QUESTIONS**

- 1- Relevez dans les deux premiers paragraphes les conflits que l'ONU n'a pu empêcher en les classant dans l'ordre chronologique
- 2- Dans la phrase : « La fin du conflit Est-Ouest n'a régénéré ni le droit international ni l'ONU », que désigne l'expression « la fin du conflit Est-Ouest » et quand a-t-elle eu lieu ?
- 3- Dans le troisième paragraphe, quelle est la critique adressée à la force militaire de l'ONU, « les casques bleus » ?
- 4- Dans les deux derniers paragraphes relevez les institutions de l'ONU qui sont critiquées ? Pour chacune relevez la critique qui lui est adressée.

DOCUMENT 2 : « Pour nous sauver de l'enfer », Réformer les Nations unies  
Samantha Power, *Le Monde diplomatique*, septembre 2005, p 18

Il y a soixante ans, les vainqueurs meurtris de la seconde guerre mondiale se rassemblaient à San Francisco pour décider de la création d'une organisation mondiale vouée, comme le formula plus tard Henry Cabot Lodge, l'ambassadeur américain auprès des Nations unies, non pas « à nous emmener au paradis », mais « à nous sauver de l'enfer ». (...)

Les imperfections du système onusien furent manifestes dès sa fondation. (...) les Nations unies donnaient une voix égale aux dictatures et aux démocraties (...)

Figure de proue de l'organisation, le secrétaire général fut uniquement désigné pour tenir lieu de « directeur administratif général ». Il était le serviteur des Etats, comme l'indiquait bien la dénomination de son bureau : un « secrétariat ».

Enfin (...) la fondation de l'ONU reposait sur l'idée que les agressions transfrontalières, cause principale des deux guerres mondiales, constituaient la menace la plus grave pesant sur l'humanité ; l'histoire allait montrer que les menaces les plus sérieuses peuvent venir d'Etats qui violent les droits de leurs citoyens, à l'intérieur de leurs frontières, ou de terroristes qui n'ont cure des frontières.

L'ONU a été tournée en dérision depuis sa création, mais jamais elle n'avait connu une année aussi noire que 2004, qualifiée par son secrétaire général Kofi Annan d'« *annus horribilis* ». En réalité, c'est en 2003 que l'organisation a commencé à subir les attaques les plus brutales, quand les Etats-Unis, leur membre le plus puissant, se sont rués, avec le Royaume-Uni, sur un Conseil de sécurité divisé pour obtenir que la guerre soit déclarée contre l'Irak. (...) En 2004, les choses empirèrent. (...) Des fonctionnaires des Nations unies responsables du programme « Pétrole contre nourriture », destiné à alimenter les Irakiens à la fin des années 1990, et qui était doté de 65 milliards de dollars, furent accusés d'avoir reçu des pots-de-vin. La Commission des droits de l'homme des Nations unies, présidée en 2003 par la Libye, réélut le Soudan avec un mandat de trois ans en 2004, au beau milieu d'une campagne de massacres ethniques au Darfour, qui avait déjà fait des dizaines de milliers de victimes dans le pays. (...)

Les propos de M. Kevin Kennedy, l'un des magiciens chargés des opérations au siège new-yorkais, résumait parfaitement la situation : « *Les endroits où l'ONU est généralement envoyée sont pourris. Cela n'excuse ni l'incompétence ni la paresse, mais ils sont pourris. Et s'ils ne l'étaient pas, les Etats membres s'en occuperaient eux-mêmes.* » Si l'ONU va principalement dans les endroits que tous les pays veulent éviter, et si elle y va avec des ressources ridiculement maigres, faut-il s'étonner que son taux de succès soit faible ?

## QUESTIONS

1- Dans ce texte quels organes de l'ONU sont critiqués ? Pourquoi ?

2- Quelles autres difficultés soulèvent les paragraphes 2 et 4 ?

3- Relevez les événements qui depuis 2003 ont contribué à soulever des critiques contre l'ONU.

4- Essayez d'expliquer la phrase de Henri Cabot Lodge et celle de M. Kevin Kennedy avec vos propres mots. Qui sont ces deux hommes ?

**DOCUMENTS 3 et 4** : les deux affiches ont été réalisées par Reporters sans frontières. Elles sont disponibles sur un cédérom pédagogique édité par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information -Clemi-, le Centre régional de documentation pédagogique -C.R.D.P.- de Versailles, en collaboration avec Reporters sans frontières, à l'occasion de la 17e Semaine de la presse et des médias dans l'école, du 13 au 18 mars 2006. Sur ce cédérom sont disponibles 20 affiches publiées par Reporters sans frontières depuis 2001. Pour chaque affiche, deux analyses sont proposées et sont particulièrement utiles et éclairantes, celle de reporters sans frontières, et celle d'enseignants.

Le Cédérom est téléchargeable en ligne (pour télécharger le Cédérom sur le site du cddp95 : <http://www.cddp95.ac-versailles.fr/edition/lirelactu.html> )

**DOCUMENT 3** :

GENÈVE  
17 MARS - 25 AVRIL 2003  
COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
DES NATIONS UNIES

**CENSURE  
DETENTIONS ARBITRAIRES  
EMPRISONNEMENTS  
DISPARITIONS  
TORTURE**

**Enfin l'ONU a nommé quelqu'un  
qui sait de quoi il parle !**

Madame Najat Al-Hajjaji peut être fière de son poste de présidente de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Son pays, la Libye, en connaît un rayon en matière de violations des libertés.

  
www.rsf.org

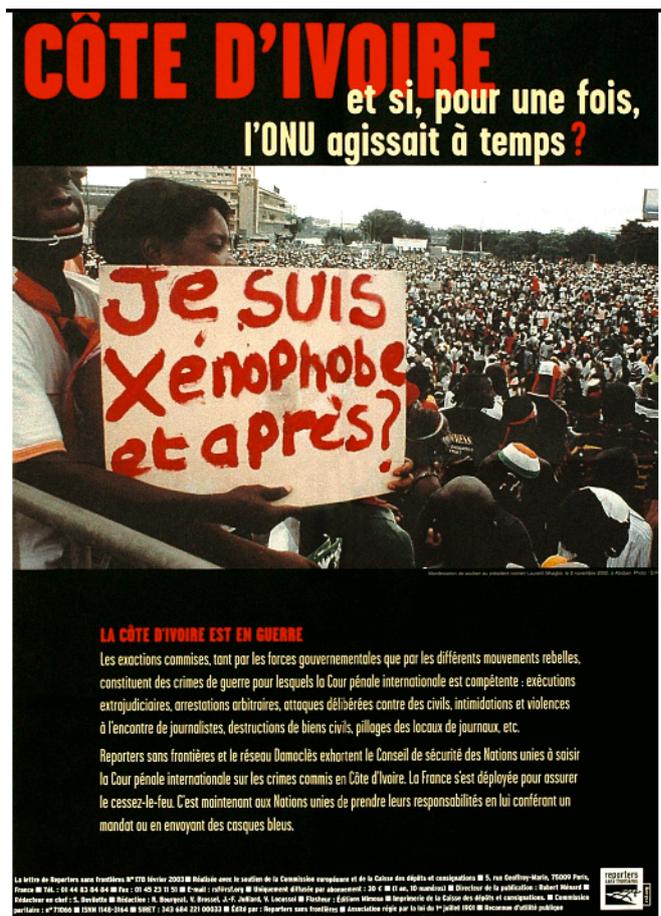
N'ATTENDEZ PAS QU'ON VOUS PRIVE DE L'INFORMATION POUR LA DÉFENDRE

La Lettre de Reporters sans frontières N° 179 Mars 2003 • Réalisée avec le soutien de la Commission européenne • 5 rue Geoffroy-Marie, 75009 Paris, France • Tél. : 01 44 83 84 84 • Fax : 01 45 23 11 51 • E-mail : [rsf@rsf.org](mailto:rsf@rsf.org) • Uniquement diffusée par abonnement : 30 € - 1 an - 10 numéros • Directeur de la publication : Robert Ménard • Rédacteur en chef : Sylvie Devillette • Rédaction : Régis Bourguet, Vincent Bressat, Jean-François Julliard, Virginia Lécussal • Flashhour • Editions Mimosa • Commission paritaire : N° 71066 • ISSN 1148-3164 • SIRET : 343 684 221 00032 • Édité par Reporters sans frontières • Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 • Reconnue d'utilité publique.

## QUESTIONS

- 1- Qui sont les auteurs de cette affiche ?
- 2- Que dénonce cette affiche? Pourquoi peut-on dire que le commentaire en noir est ironique ?
- 3- En quoi cette affiche illustre-t-elle la phrase du document 2 : « Les imperfections du système onusien furent manifestes dès sa fondation. (...) les Nations unies donnaient une voix égale aux dictatures et aux démocraties (...) »
- 2- Soulignez dans le paragraphe 5 du document 2 le reproche adressé à la commission des droits de l'homme des Nations unies présidée par la Libye.

## DOCUMENT 4 :



## QUESTIONS

- 1- Que dénonce cette affiche de Reporters sans frontières au sujet de l'ONU ?
- 2- Que demande Reporters sans frontières à l'ONU ?

## SYNTHESE

Rédigez une synthèse sur « Les limites de l'ONU ». Vous pourrez suivre le plan suivant :

une brève introduction sur la question de la réforme des Nations Unies et l'accélération ces dernières années (notamment à la faveur de la guerre en Irak) de ses difficultés

Des paragraphes sur :

- les conflits que l'ONU n'a pu éviter,
- les critiques sur le fonctionnement des institutions de l'ONU (sur le secrétaire général, le conseil de sécurité, la place des dictatures dans l'ONU au côté des démocraties...) et les limites d'actions des casques bleus
- l'accélération des difficultés de l'ONU ces dernières années.

Vous pourrez conclure en vous appuyant sur les phrases de H. Cabot Lodge ou (et) M. Kevin Kennedy

**Remarque : le professeur pourra utilement remplacer la synthèse par un débat avec les élèves sur le thème : faut-il réformer l'ONU ? (le choix dépend du moment de l'année dans lequel s'inscrit la séance et des objectifs méthodologiques alors poursuivis).**